



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
lundi 22 février 2016
à 20 heures 30

-Présents : ARLES Jacques - BONNEFOUS Martine - CALMELS Marcel - FRAYSSE Didier – MANCINO Francis - GERBAUD Corinne - LADAME Alain - DURAND Jacques – VALENTIN Alexandre - GELY Marc – VERNHET Joël - SABATHIER Pierrick

-Procurations : Frédéric HERBAUT à VERNHET Joël, BONAMI Nicolas à FRAYSSE Didier, GAYRAUD François à Marcel CALMELS,

A été désigné(e) Secrétaire de séance : Mme BONNEFOUS Martine

1- Approbation du PV du 14 décembre 2015 :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2- Urbanisme et travaux :

- 1 dépôt de déclaration préalable,
- 3 demandes de permis de construire,
- 1 certificat d'urbanisme.

Mr l'adjoint aux travaux informe l'assemblée de l'avancée des chantiers en cours :

- Pour la traverse, les dossiers des entreprises seront bientôt déposés, ils seront ensuite étudiés par la commission d'appel d'offre qui devra se prononcer avant le 20 mars. La première tranche, depuis la maison Vaissières jusqu'à la base nautique, sera réalisée après le 15 avril, la seconde tranche est prévue pour l'automne.
- Les travaux d'aménagement de l'immeuble de la Mairie vont commencer prochainement, ils nécessitent la mise en place d'une grue pour une période de 8 à 10 semaines.
- L'enfouissement des réseaux et le revêtement du chemin Comberoubi sont prévus au 1^{er} semestre 2016.
- Le parking au chemin de vère devrait être terminé pour l'été, les travaux vont commencer.
- La réfection des murs du Mazéga sont en cours, celui du chemin du Claux est à l'étude.

- Une conseillère municipale demande l'installation d'un éclairage depuis la gendarmerie jusqu'au lotissement des Espeyrières ainsi que la pose d'une main courante de chaque côté de l'escalier de l'école.
- Le revêtement de la chaussée, de la gendarmerie jusqu'au pont du Tarn, sera refait prochainement, il faudrait anticiper les travaux prévus sur cet axe.
- Les travaux du lotissement Galzin devraient débuter début septembre.

3- Prémption : définition de la zone de prémption :

Mr l'adjoint en charge du dossier nous informe que la Préfecture a retourné le dossier initial déposé par la Mairie, elle refuse l'extension sur la totalité de la carte communale (bâti et non bâti). Il y a déjà 3 zones non bâties acceptées (Piessac, les Espeyrières et le Piala). La Préfecture demande de justifier la zone de prémption par un projet. Mr l'adjoint propose la zone bâtie du cœur du village et Auriac.

POUR : 15 ABSENTATION : 0 CONTRE : 0

4- Bail de la station -service (contrat AVIA) :

L'exploitant de la station- service a passé un contrat avec le groupe AVIA pour favoriser la compétitivité et la visibilité du site, il souhaiterait la synchronisation de la période du contrat de marque AVIA avec le bail de la station- service signé avec la Mairie. La municipalité prend acte de cette demande. Pour le changement de l'exploitant du bail par anticipation, Mr le Maire invite le gérant actuel à se rapprocher de son notaire, les frais inhérents à ce changement seront à la charge du demandeur. En conséquence Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'anticipation du renouvellement du bail commercial au 30 juin 2016.

POUR : 13 ABSENTATION : 0 CONTRE : 2

5- Signalétique d'information locale (SIL) : principe et mise en oeuvre :

Mr l'adjoint représentant la commune à la commission Tourisme de la communauté de communes explique la volonté d'harmoniser la signalétique sur tout le territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses. Le conseil municipal propose à Mr l'adjoint de travailler avec la commission environnement pour avancer dans le projet.

POUR : 15 ABSENTATION : 0 CONTRE : 0

6- Cimetière : droit de place :

Ce point a déjà été évoqué lors du conseil municipal du 14 décembre 2015. Mr le Maire propose l'attribution d'une place au cimetière pour une personne au prix de 750 € . (2.50 m x 1 m).

POUR : 15 ABSENTATION : 0 CONTRE : 0

7- Vote des comptes administratifs (commune, eau et assainissement, lotissement) :

Commune :

Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de 853 KE dont 960 KE au titre du fonctionnement et 107 KE en moins au titre des investissements. Les projets d'investissements prévus pour 2015 vont se réaliser essentiellement en 2016. Ce solde de 853 KE nous permet d'envisager sereinement l'avenir.

Mr le Maire ne participe pas au vote.

POUR : 13 ABSENTATION : 0 CONTRE : 0

Eau et assainissement :

Excédent total de 102 KE dont 46 KE sur le fonctionnement et 56 KE sur l'investissement. Cet excédent sera mis à profit pour aménager le bourg et la descente de Rébouisses.

Mr le Maire ne participe pas au vote.

POUR : 13 ABSENTATION : 0 CONTRE : 0

Lotissement :

Excédent global de 37,5 KE qui servira à terminer l'aménagement du lotissement et le solde, si solde il y a, sera reversé au budget de la commune.

POUR : 13 ABSENTATION : 0 CONTRE : 0

Mr le Maire ne participe pas au vote.

8- Vote des taux :

Mr le Maire indique qu'il n'a pas reçu les informations des Finances Publiques, le vote est reporté au prochain conseil municipal, il ne sera pas nécessaire d'augmenter les taux sauf évènement exceptionnel.

9- Questions diverses :

- Le rapport d'activité 2015 de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn est remis à tous les conseillers.
- Mr le Maire évoque la modification des statuts de la communauté de communes et la mise en place du PLUI, document d'urbanisme intercommunal qui complète le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), la gestion de l'urbanisme sera transférée à la communauté de communes.
- Une conseillère demande s'il ne serait pas possible de réglementer le stationnement des campings cars le long du Tarn.
- Une conseillère demande à la commission environnement de se réunir pour débattre du déploiement des nouveaux compteurs électriques LINKY sur notre territoire, suite à la loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015.
- L'été dernier, il a été difficile d'appliquer le règlement voté par le conseil municipal sur l'occupation du domaine public. Mr l'adjoint en charge de l'animation, propose une réunion des forces vives de la commune (commerçants, artisans, associations) pour organiser la prochaine saison estivale.
- Pour une plus grande efficacité des séances du conseil, Mr l'adjoint aux affaires sociales demande, la participation d'une secrétaire pour l'élaboration et la préparation de l'ordre du jour du conseil (convocation, documents joints, délibérations), la prise en direct du déroulement du conseil municipal, la rédaction avec le secrétaire de séance élu au P.V.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,
Marcel CALMELS.

